

# Demande de permis de construire (P)

## N° CAMAC : 219641

# 18 DEC. 2023

### A. AVIS D'ENQUETE

 Référence communale : **24030**

#### Données générales

 Compétence M ou ME (\*) : **(ME) Municipale Etat**

1. **Commune (\*) :** Le Mont-sur-Lausanne
2. **Lieu-dit :** Au Ferrajoz  
**et/ou adresse (\*) :** Chemin de la Viane
3. **Coordonnées (E / N) (\*) :** 2537590 / 1156955 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250*)
4. **No de parcelles (\*) :** 3017
5. **No ECA :**
6. **Note recen. architectural :**

#### Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

##### 7. **Propriétaire (\*) :**

Nom, Prénom :	WAGNIERES, LINDA	Raison sociale :	
Adresse :	p.a.: ELEMENT 9 sàrl, Rte d'Yverdon 2	Tél. :	021 634 55 01
NPA / Localité :	1033 CHESEAUX-SUR-LAUSANNE	E-mail :	lmen@lmen.ch

##### **Promettant acquéreur :**

Nom, Prénom :		Raison sociale :	
Adresse :		Tél. :	
NPA / Localité :		E-mail :	

##### **Droit distinct et permanent :**

Nom, Prénom :		Raison sociale :	
Adresse :		Tél. :	
NPA / Localité :		E-mail :	

##### 8. **Auteur des plans (\*) (personne physique selon art. 72 RATC)**

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	MERCURI, SALVATORE	N° reg. mandataire :	2275
Profession :	Architecte		
Raison sociale :	ELEMENT 9 SÀRL	E-mail :	lmen@lmen.ch
Adresse :	Route d'Yverdon 2	Tél. :	021 634 55 01
NPA / Localité :	1033 CHESEAUX-SUR-LAUSANNE	Fax :	

##### 9. **Nature des travaux principale (\*) : (une seule coche possible)**

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input checked="" type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

##### 10. **Description de l'ouvrage (\*) :**

Construction d'une villa à deux logements superposés, de deux garages pour 2 voitures, de 2 places de parc et aménagements extérieurs

##### 11. **Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)**

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) :  Oui  Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> (cocher aussi la question N° 105)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : \_\_\_\_\_ N° FAO : \_\_\_\_\_
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 27.4.24 au 26.5.24

**B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE**20. **Maître de l'ouvrage (\*) :**

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : WAGNIERES, LINDA Raison sociale :  
 Adresse : p.a.: ELEMENT 9 sàrl, Rte d'Yverdon 2 Tél. : 021 634 55 01  
 NPA / Localité : 1033 CHESEAU-SUR-LAUSANNE E-mail : lmen@lmen.ch

21. **Direction des travaux (\*) :**

Nom, Prénom : MERCURI, SALVATORE Raison sociale : ELEMENT 9 SÀRL  
 Adresse : Route d'Yverdon 2 Tél. : 021 634 55 01  
 NPA / Localité : 1033 CHESEAU-SUR-LAUSANNE E-mail : lmen@lmen.ch

**C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE**

30. Genre de construction (\*) :  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur  
 31. Type d'ouvrage (\*) :  
 Approvisionnement en eau / énergie  11 Alimentation en eau  
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
 14 Chauffage à distance  
 19 Autre  
 Elimination des déchets  22 Ordures ménagères  
 23 Autres déchets  
 Infrastructure routière, parking  34 Route, place de stationnement  
 35 Parking couvert  
 Autre transport et communication  41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
 42 Constructions pour les bus et tramway  
 43 Constructions pour la navigation  
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
 49 Autres constructions vouées aux transports

## Demande de permis de construire (P) - 219641

Education, recherche, santé,  
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)  
 52 Formation supérieure ou recherche  
 53 Hôpital  
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale  
 55 Autre établissement de santé spécialisé  
 56 Installation de loisirs et de tourisme  
 57 Eglise et bâtiment à but religieux  
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments  
 59 Salles omnisports et salles de sport

Autres infrastructures

- 61 Aménagement de berges et barrages  
 62 Constructions pour la défense nationale  
 69 Autres infrastructures  
 71 Maison individuelle à un logement, isolée  
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle  
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement  
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation  
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale  
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation  
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 81 Construction agricole  
 82 Construction sylvicole

Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration

- 91 Fabrique, usine, atelier  
 92 Halle, dépôt, silo, citerne  
 93 Bât. administratif, bureaux  
 94 Bât. commercial, magasin  
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...  
 96 Autres hébergements de courte durée  
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- 5 m                       10 m                       25 m                       50 m  
 100 m                       250 m                       500 m                       1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)

Dans un plan partiel d'affectation (PPA)

Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)

Nom et/ou No de la zone :

Au Ferrajoz

36. Secteur de protection des eaux :

Au  üB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire

(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été  
délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

## Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.

(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :

Réseau public

Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :

Existante

Projetée

Distance [m] : 215m

## Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères

Existant  Projeté

b) Différenciés

Existant  Projeté

c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

**Suppression des barrières architecturales**

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

**Equipements, Installations**

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

**Déchets de chantier**

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m<sup>3</sup> ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. lien

**D. SURFACES, VOLUME, COÛT**

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	1005	0	0	1005
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	1005	0	0	1005
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	0	125.4	0	125.4
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C)	0	355.15	0	355.15
dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]	0	355.15	0	355.15
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.1247
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.3533
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]	0	1345.32	0	1345.32
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	1600000	CFC 1 à 5 [CHF]		

**E. BATIMENT ET LOGEMENT**

75. Description du projet (*)					
Nb total de nouveaux bâtiments	1	Avec logements	1	Sans logements	0
Nb total de bâtiments transformés	0				
Nb total de bâtiments démolis	0				

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

**F. PLACES DE STATIONNEMENT**

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81. Couverts, garages extérieurs	0	2	0	2
82. Places non couvertes	0	2	0	2
83. Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)	0	4	0	4
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)	0	0	0	0

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Nouveau bâtiment
B2	N° de parcelle (*) :	3017
B3	N° ECA :	
B4	Rue/lieu (*) :	Chemin de la Viane / Au Ferrajoz
B5	Dénomination du bâtiment :	Villa à deux logements
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	2

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation		
	Classe :	Maisons à deux logements		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	125		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	355		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	355	Pour les activités [m²] :	0
B11	Cube SIA [m³] :	1345		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	4		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	2		
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :	1

B14 Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

B15 Système de chauffage (\*) :

*Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.*

- principal:  
Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment  
- secondaire:

Puissance du chauffage [KW] : (principal) 20.8

B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie) :

*Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.*

- principal:  
- secondaire:

*Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456.  
Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450*

B17 Installation de fourniture d'eau chaude :

*Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.*

- principal:  
Pompe à chaleur PAC  
- secondaire:

Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :

*Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.*

- principal:  
- secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :  Oui  Non**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)  
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Crépis, teinte à définir  
Mode de couverture, couleur :  
Tuiles, teinte à définir  
Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence

M

ME

48. Qh (MJ/m<sup>2</sup>.an) : 1415 Informations complémentaires :  
Qhli (MJ/m<sup>2</sup>.an) : 1562 Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1  
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique  
SRE : 365.5 Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  EN 6  
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  EN 7  
474. Halles gonflables  EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  65A  
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  65B  
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)  Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  EN-VD 72  
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  EN 3  
463. Installation de ventilation  EN 4  
464. Installation de réfrigération / humidification  EN 5  
466. Installation de production d'électricité par combustible  EN 9  
475. Résidences secondaires  EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air  EN 10  
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m<sup>2</sup>  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage  EN 12  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  EN-VD 15  
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
- Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>] :  Annexe  
*(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)*
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*) :  Oui  Non 43 - DN  
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO)  - Chutes de pierres et blocs (CPB)   
 - Laves torrentielles (LTO)  - Effondrements (EFF)   
 - Glissements de terrain permanents (GPP)  - Avalanches (AVA)   
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué  
*(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)*  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
*(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)*
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
*(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)*

## Préservation du parc locatif

## Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)**  53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête.  53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée.  53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).  53 B

## Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)  54

## Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB  Annexe  
*(rapport acoustique nécessaire)*
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

## Protection des eaux

## Annexes

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)
116. Projet situé à moins de 20 m de :  
 la rive d'un lac  d'un cours d'eau à ciel ouvert  d'un cours d'eau sous voûtage

## Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117. Déversement des eaux météoriques  
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)
118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol  
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [X] etc.) Ouvrage d'infiltration
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

## Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
123. Raccordement à la fosse à purin  52

## Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)  62
125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci
126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)  Annexe
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

## M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

## Locaux occupant des travailleurs

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr  43, 51, 64  
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail  51

## Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  64
154. Installations de production d'énergie (EIE) 43, 64  
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  
 Raffinerie de pétrole  
 Installation géothermique (plus de 5 MWth)  
 Installation thermique (plus de 100 MWth)  
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

## Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux  43
156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale  43
157. Grands magasins, centres commerciaux  43  
 Surface consacrée à l'alimentation [m²] :  
 Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)  
 Inférieure à 2000 m²  
 De 2000 à 5000 m²  
 Supérieure à 5000 m² (EIE)  
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²
170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau  43

**Métaux et machines**

158. Métaux et machines  43, 64  
 Acières (EIE)  Vieux métaux (EIE)  
 Aluminium (EIE)  Métaux non ferreux (EIE)

**Bois****Annexes**

159. Bois et traitement du bois  43, 64  
 Panneaux d'agglomérés (EIE)  Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

**Chimie**

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais  43, 64  
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)  Stockage de plus de 1000 t (EIE)  
 Transformation (> de 5000 m<sup>2</sup> ou 10'000 t/an)(EIE)  Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins  43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc  43, 64

**Alimentation**

163. Produits alimentaires  43
164. Produits agro-alimentaires  43, 64

**Autres matériaux**

165. Arts graphiques  43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement  43, 64
167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques  43, 64
168. Textiles, habillement, cuir  43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)  43, 64  
 Cimenteries (EIE)  Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

**N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP****Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m<sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m<sup>2</sup>, mais inférieur à 50'000 m<sup>3</sup>
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m<sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?  Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre  
 De 50'000 à 500'000 m<sup>3</sup>  De plus de 500'000 m<sup>3</sup> (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

**Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets**

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets  43  
 Inférieur ou égal à 1000 t/an  Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration  51

**Surveillance des ouvrages de retenue**

210. Ouvrages d'accumulation
- Volume maximum d'accumulation > 100 m<sup>3</sup>
- Retenue au dessus du terrain naturel
- Volume d'eau permanent m<sup>3</sup> :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB ( <i>hors étables d'alpage</i> ) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. ( <i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i> )	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

## P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

### Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

### Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

### Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

## Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

### Sport

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

### Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m <sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour <b>(EIE)</b>	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

### R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

#### Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <a href="#">lien</a>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

#### Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m <sup>3</sup> charbon <b>(EIE)</b> <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m <sup>3</sup> liquide ou 50'000 m <sup>3</sup> gaz <b>(EIE)</b> <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair <b>(EIE)</b>		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

#### Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/> b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		Annexe
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	<input type="checkbox"/>	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW <b>(EIE)</b>	<input type="checkbox"/>	ESTI TD7

**Substances, produits et déchets spéciaux****Annexes**

416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux <input type="checkbox"/> Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)	<input type="checkbox"/>	
417.	Entreprises avec micro-organismes	<input type="checkbox"/>	
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	<input type="checkbox"/>	Annexe

**S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS****Abri de protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )**

454.	Construction d'un abri PCi	<input type="checkbox"/>	46
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	<input checked="" type="checkbox"/>	45

**T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)**

500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonale, demande d'autorisation préalable d'implantation)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Annexe
------	--	--	--------

**G. ANNEXES**

90.	<b>a) Plans</b> Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.				
					<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>
90.	<b>b) Nombre d'exemplaires des plans</b> (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)		<b>Demandé</b>		<b>Fourni</b>
	Nombre d'exemplaires pour la commune :	2	ME	2	2
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	0		0	0
	Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	2		2	2
91.	<b>Documents</b> Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Promettant acquéreur <input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	Comm.	CAMAC		Fourni
		2		0	<input checked="" type="checkbox"/>
		2		0	
		2		0	<input checked="" type="checkbox"/>
		2		0	<input type="checkbox"/>
		2		0	<input type="checkbox"/>
		2		0	<input type="checkbox"/>
		2		0	<input type="checkbox"/>
		2		0	<input type="checkbox"/>
		2		0	<input type="checkbox"/>
		2		0	<input type="checkbox"/>
		2		0	<input type="checkbox"/>
		2		0	<input type="checkbox"/>
		2		0	<input checked="" type="checkbox"/>
92.	<b>Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié</b> Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téléskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torrificateurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz				
		2		0	<input type="checkbox"/>
		2		0	<input type="checkbox"/>
		2		0	<input type="checkbox"/>
		2		0	<input type="checkbox"/>

## BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Cheseaux, 12.12.2023

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

J. Naguier

[Signature]

### Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	WAGNIERES	Prénom :	LINDA
Raison sociale :		Tél. :	0216345501
Adresse (*) :	p.a.: ELEMENT 9 sàrl, Route d'Yverdon	E-mail :	lmen@lmen.ch
	2		
N° postal (*) :	1033	Localité (*) :	CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

Lieu, date et signature (\*) : Cheseaux, 12.12.2023

J. Naguier

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 27.4.24 au 26.5.24

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : Claudia Vences

Tél. (\*) : 021/651.91.98 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

[Signature] **LE MONT**  
sur Lausanne  
Urbanisme

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

**Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !**

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

**Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

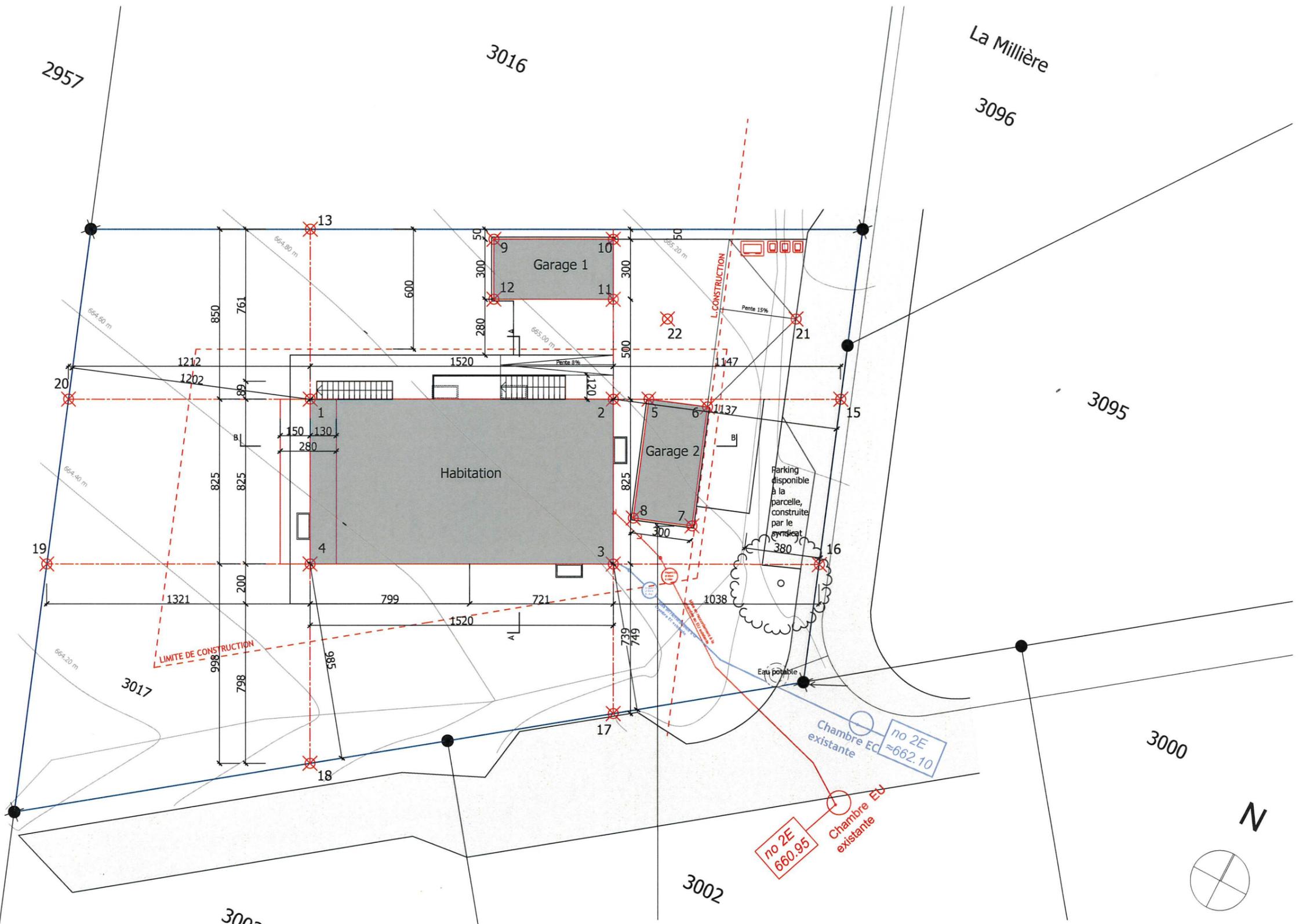
Nom, Prénom :	WAGNIERES, LINDA	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	p.a.: ELEMENT 9 sàrl, Rte d'Yverdon 2		
Tél. :	021 634 55 01	E-mail :	lmen@lmen.ch
NPA :	1033	LOCALITE :	CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

**Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)**

Nom, Prénom :	MERCURI, SALVATORE	RAISON SOCIALE :	ELEMENT 9 SÀRL
Adresse :	Route d'Yverdon 2		
Tél. :	021 634 55 01	E-mail :	lmen@lmen.ch
NPA :	1033	LOCALITE :	CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

Légende:

- 1= 664.70m
- 2= 665.00m
- 3= 664.80m
- 4= 664.55m
- 5= 665.00m
- 6= 665.10m
- 7= 664.95m
- 8= 664.90m
- 9= 665.05m
- 10= 665.15m
- 11= 665.09m
- 12= 664.95m
- 13= 664.85m
- 14= 665.15m
- 15= 665.50m
- 16= 665.30m
- 17= 665.00m
- 18= 664.55m
- 19= 664.30m
- 20=22= 664.50m
- 21= 665.55m



Légende:

- Limite de propriété ————
- Limite de construction À Construire - - - - -
- À Demolir ————

Courbes de niveaux existantes  
Relevé géomètre



Eaux Usées à créer  
Eaux Claires  
Eaux Usées existantes  
Eaux Claires existantes



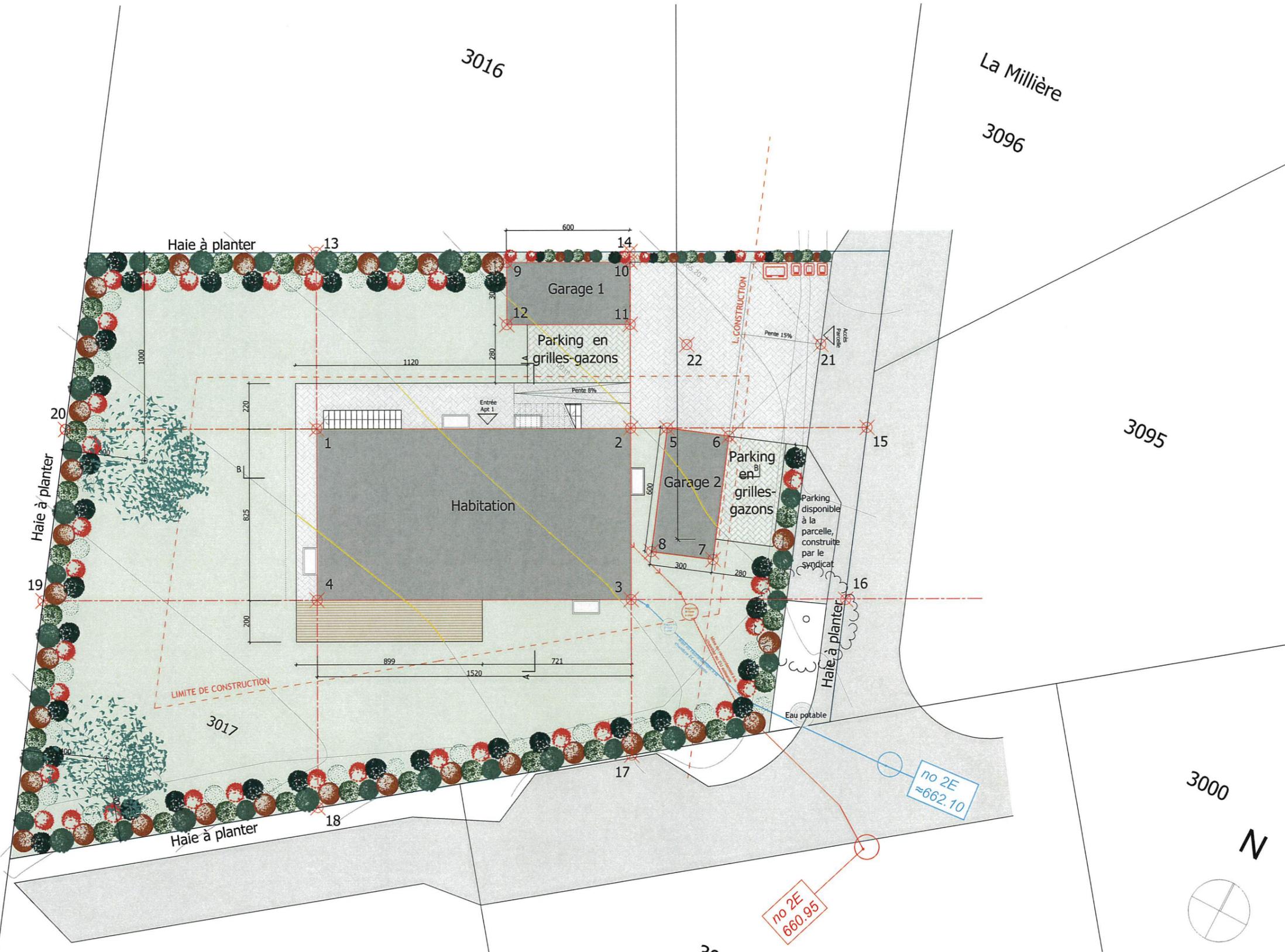
CAMAC n°: 219641_Dossier d'enquête: Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017			
Mme. Wagnières p.a.: ELEMENT 9 sàrl 1033 Cheseaux-sur-Lausanne	LES PROPRIÉTAIRES: <i>J. Wagn.</i>	L'ARCHITECTE: <i>Salvatore Mercuri</i>	
échelle 1:200	date: 21.11.2022	Plan de situation	Plan n° 495-200-08_01
dessin MGE	modifié: 23.11.2023	salvatore mercuri	
Route d'Yverdon, 2 1033 Cheseaux-sur-Lausanne LMen@LMen.ch T. 021 634 55 01		<b>ELEMENT 9</b>	

Légende:

- Surface totale parcelle 1005 m<sup>2</sup>
- Surface totale drainante 159 m<sup>2</sup>  
(grilles gazons, pavés drainants, terrasse)
- Surface totale verte 610m<sup>2</sup>  
(Gazon fleuri, haie)
- Surface totale impermiable 236 m<sup>2</sup>  
(Batiment d'habitation, garages, route)

- Habitation, garages, escaliers, soute de loup 172 m<sup>2</sup>
- Route 64 m<sup>2</sup>
- Grilles-gazons 28 m<sup>2</sup>
- Pavés drainants 113 m<sup>2</sup>
- Gazon fleuri 611 m<sup>2</sup>
- Terrasse drenante 18 m<sup>2</sup>
- Plantation d'arbre dont l'essence est issue de la liste communale
- Haie à planter  
2 rangées en quinconces; 1 plant/m<sup>2</sup>;  
minimum 6 essences selon la liste communale des arbustes
- Relevé pris par le géomètre
- Emplacement conteneur déchets

- |             |                |
|-------------|----------------|
| 1= 664.70m  | 11= 665.09m    |
| 2= 665.00m  | 12= 664.95m    |
| 3= 664.80m  | 13= 664.85m    |
| 4= 664.55m  | 14= 665.15m    |
| 5= 665.00m  | 15= 665.50m    |
| 6= 665.10m  | 16= 665.30m    |
| 7= 664.95m  | 17= 665.00m    |
| 8= 664.90m  | 18= 664.55m    |
| 9= 665.05m  | 19= 664.30m    |
| 10= 665.15m | 20=22= 664.50m |
|             | 21= 665.55m    |



Légende:

- |                        |       |                               |   |                         |   |
|------------------------|-------|-------------------------------|---|-------------------------|---|
| Limite de propriété    | —     | Courbes de niveaux existantes | — | Eaux Usées à créer      | — |
| Limite de construction | - - - | Relevé géomètre               | ⊗ | Eaux Claires            | — |
| À Construire           | —     |                               |   | Eaux Usées existantes   | — |
| À Demolir              | —     |                               |   | Eaux Claires existantes | — |

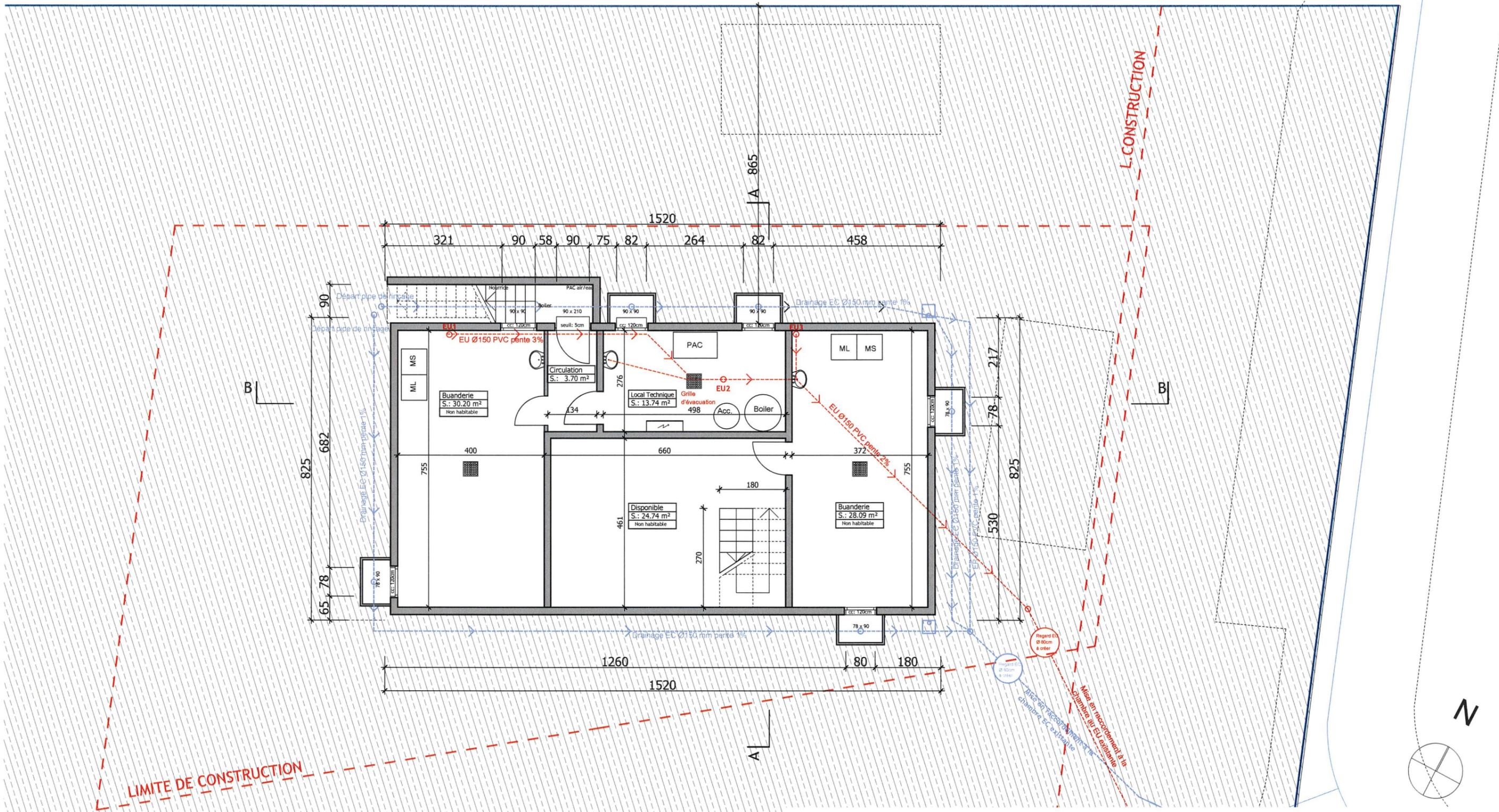
CAMAC n°: 219641\_Dossier d'enquête:  
Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017

Mme. Wagnières p.a.: ELEMENT 9 sàrl 1033 Cheseaux-sur-Lausanne	LES PROPRIÉTAIRES: <i>D. Wagn.</i>	L'ARCHITECTE: <i>[Signature]</i>
échelle 1:200	date: 21.11.2022	Plan des aménagements extérieurs salvatore mercuri
dessin MGE	modifié: 23.11.2023	

Route d'Yverdon, 2  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne  
LMen@LMen.ch  
T. 021 634 55 01



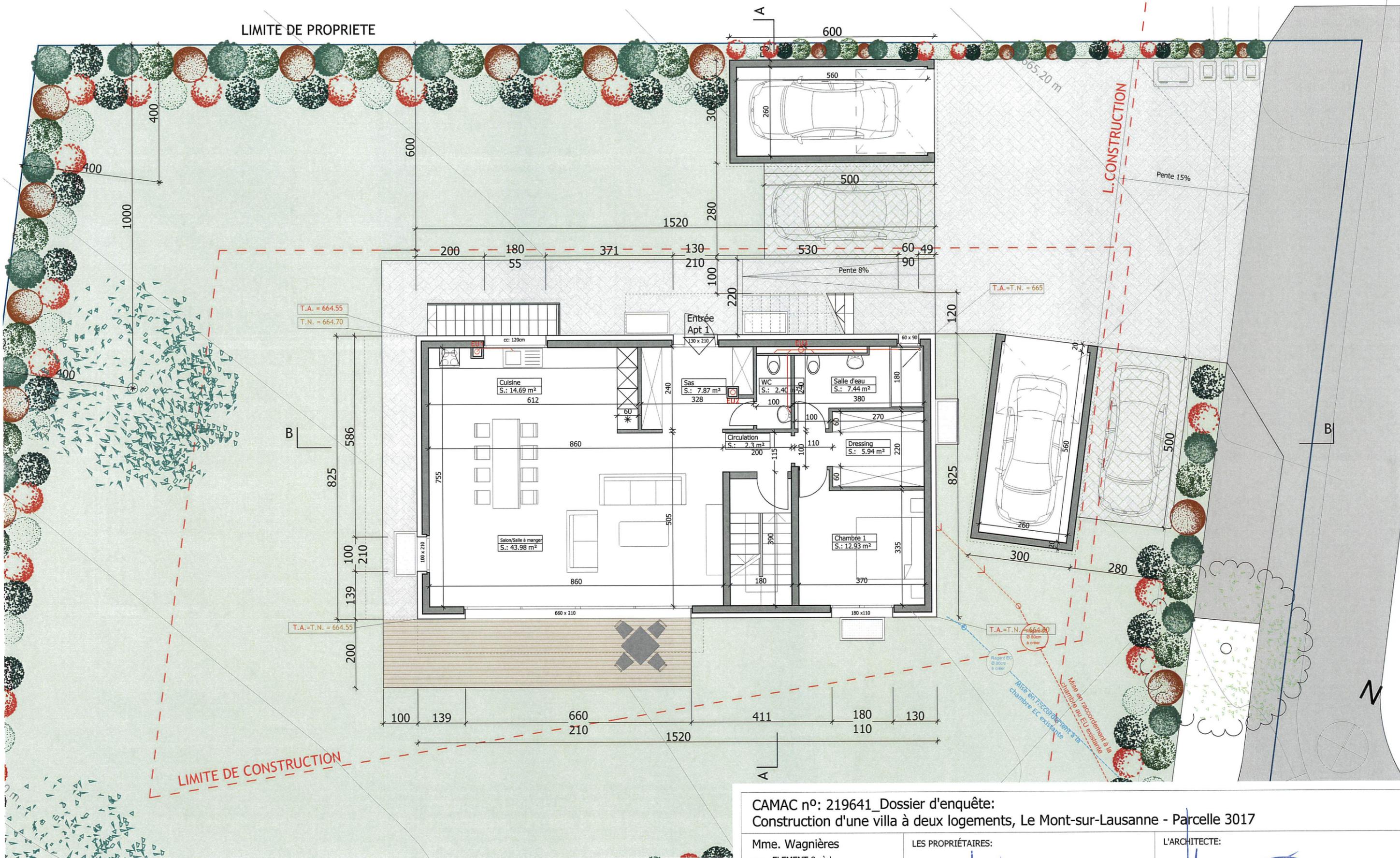
LIMITE DE PROPRIETE



- Légende:**
- Limite de propriété
  - - - Limite de construction
  - Eaux Usées à créer
  - Eaux Claires
  - Eaux Usées existantes
  - Eaux Claires existantes

**CAMAC n°: 219641\_Dossier d'enquête:**  
**Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017**

Mme. Wagnières p.a.: ELEMENT 9 sàrl 1033 Cheseaux-sur-Lausanne	LES PROPRIÉTAIRES: 	L'ARCHITECTE: 
échelle 1:100 dessin MGE	date: 21.11.2022 modifié: 23.11.2023	Sous-Sol salvatore mercuri
Route d'Yverdon, 2 1033 Cheseaux-sur-Lausanne LMen@LMen.ch T. 021 634 55 01		Plan n° 495-100-08_03 

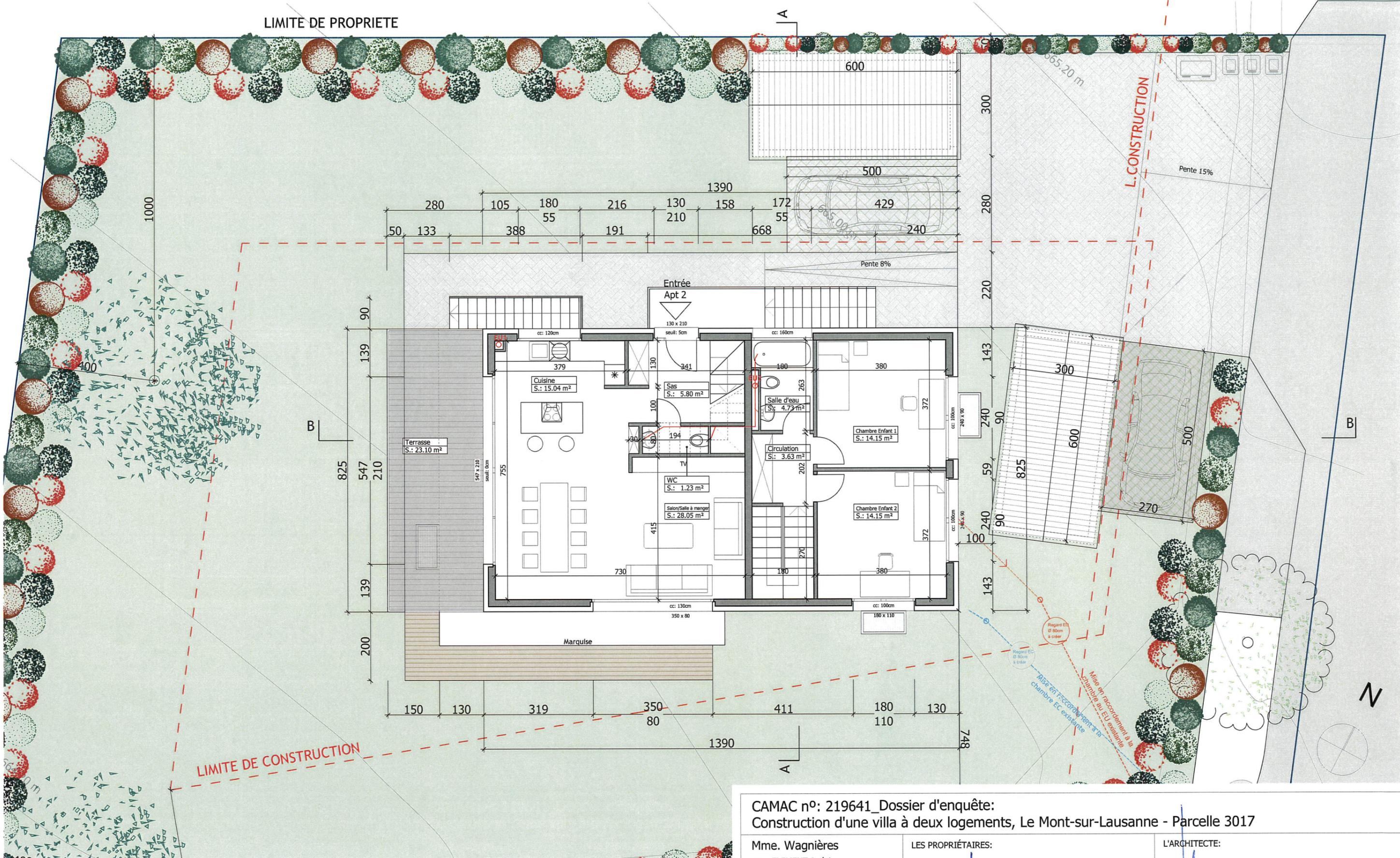


Légende:

- Limite de propriété
- Limite de construction
- Eaux Usées à créer
- Eaux Claires
- Eaux Usées existantes
- Eaux Claires existantes

CAMAC n°: 219641\_Dossier d'enquête:  
 Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017

Mme. Wagnières p.a.: ELEMENT 9 sàrl 1033 Cheseaux-sur-Lausanne	LES PROPRIÉTAIRES: 	L'ARCHITECTE: 
échelle 1:100 dessin MGE	date: 21.11.2022 modifié: 23.11.2023	Rez-de-Chaussée salvatore mercuri
Route d'Yverdon, 2 1033 Cheseaux-sur-Lausanne LMen@LMen.ch T. 021 634 55 01		Plan n° 495-100-08_04 



Légende:

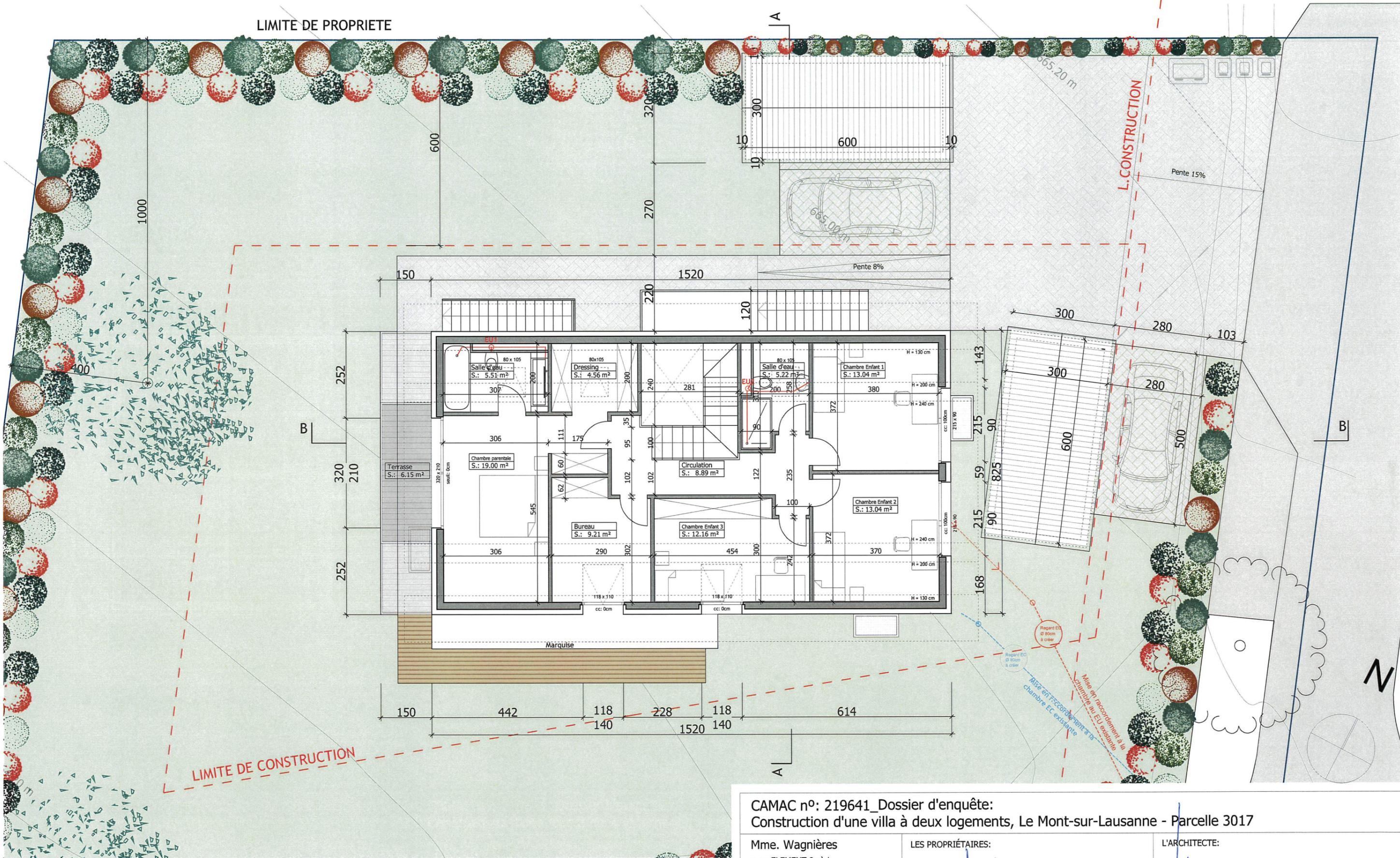
Limite de propriété		Eaux Usées à créer	
Limite de construction		Eaux Claires	
		Eaux Usées existantes	
		Eaux Claires existantes	

**CAMAC n°: 219641\_Dossier d'enquête:**  
**Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017**

Mme. Wagnières p.a.: ELEMENT 9 sàrl 1033 Cheseaux-sur-Lausanne	LES PROPRIÉTAIRES: 	L'ARCHITECTE: 
échelle 1:100	date: 21.11.2022	Etage
dessin MGE	modifié: 23.11.2023	Plan n° 495-100-08_05
Route d'Yverdon, 2 1033 Cheseaux-sur-Lausanne LMen@LMen.ch T. 021 634 55 01		salvatore mercuri

**ELEMENT 9**

LIMITE DE PROPRIETE



LIMITE DE CONSTRUCTION

Légende:

- Limite de propriété ————
- Limite de construction - - - - -
- Eaux Usées à créer - - - - -
- Eaux Claires - - - - -
- Eaux Usées existantes ————
- Eaux Claires existantes ————

CAMAC n°: 219641\_Dossier d'enquête:  
Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017

Mme. Wagnières  
p.a.: ELEMENT 9 sàrl  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

LES PROPRIÉTAIRES:

*J. Wagn.*

L'ARCHITECTE:

*Salvatore Mercuri*

échelle 1:100  
dessin MGE

date: 21.11.2022  
modifié: 23.11.2023

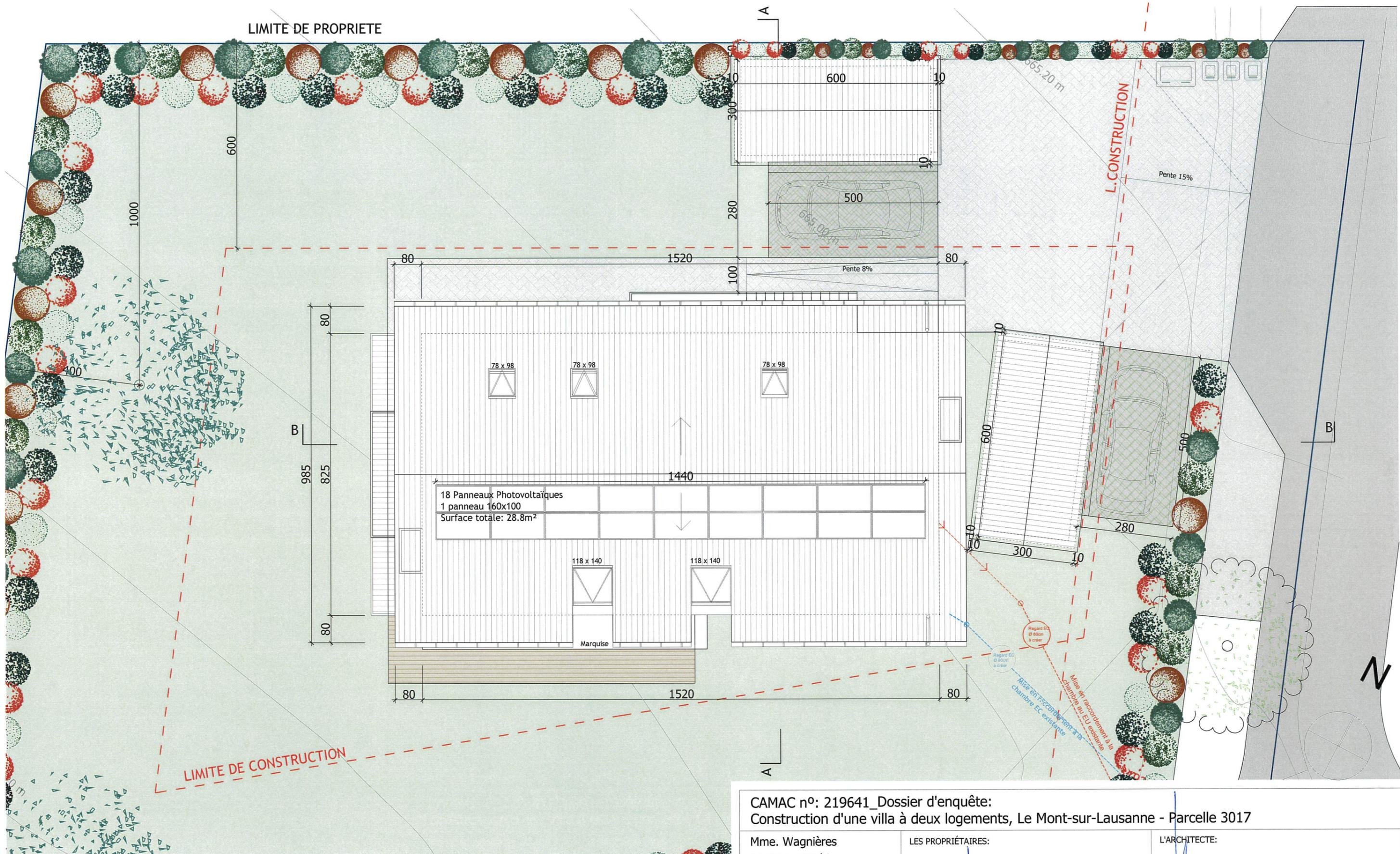
Combles

Plan n° 495-100-08\_06

Route d'Yverdon, 2  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne  
LMen@LMen.ch  
T. 021 634 55 01

salvatore mercuri

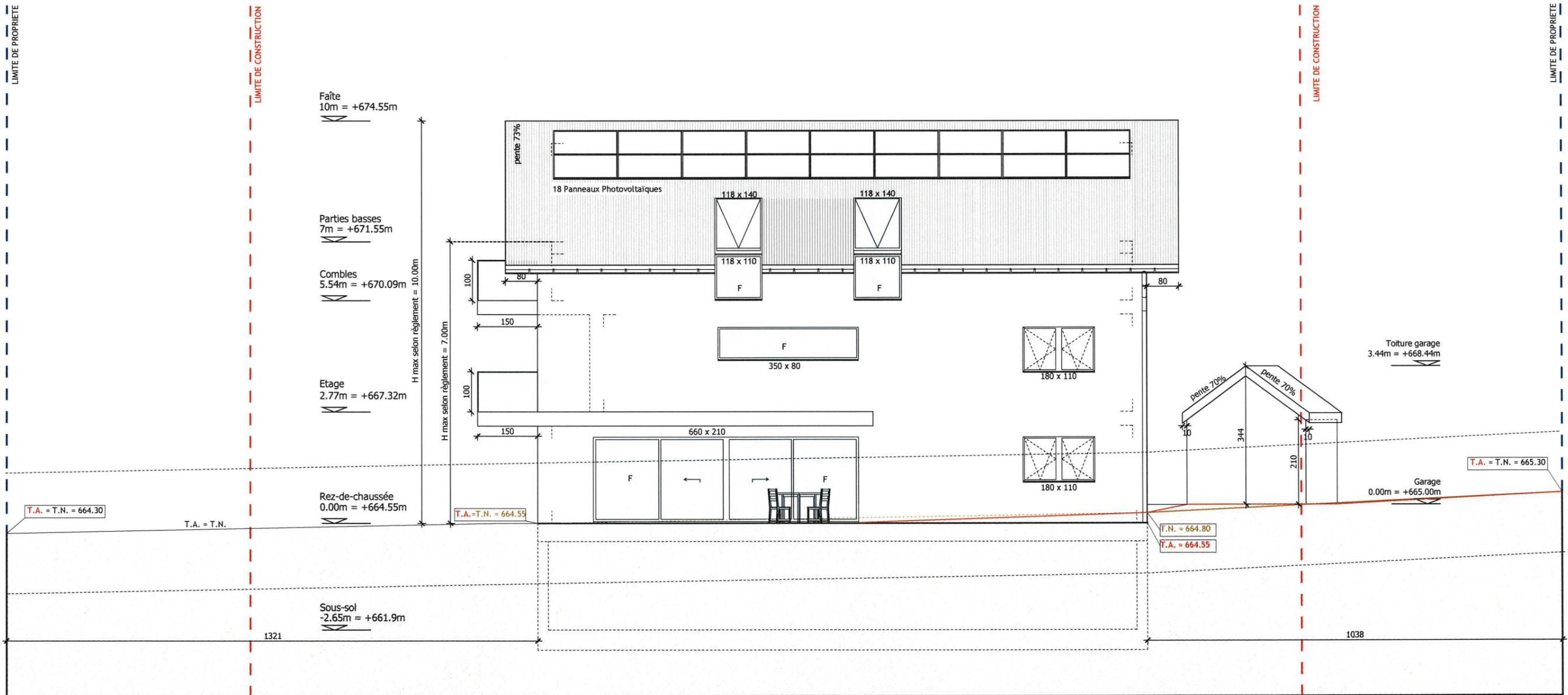
ELEMENT 9



- Légende:
- Limite de propriété
  - Limite de construction
  - Eaux Usées à créer
  - Eaux Claires
  - Eaux Usées existantes
  - Eaux Claires existantes

CAMAC n°: 219641\_Dossier d'enquête:  
 Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017

Mme. Wagnières p.a.: ELEMENT 9 sàrl 1033 Cheseaux-sur-Lausanne	LES PROPRIÉTAIRES: 	L'ARCHITECTE: 
échelle 1:100 dessin MGE	date: 21.11.2022 modifié: 23.11.2023	Toiture salvatore mercuri
Route d'Yverdon, 2 1033 Cheseaux-sur-Lausanne LMen@LMen.ch T. 021 634 55 01		Plan n° 495-100-08_07 

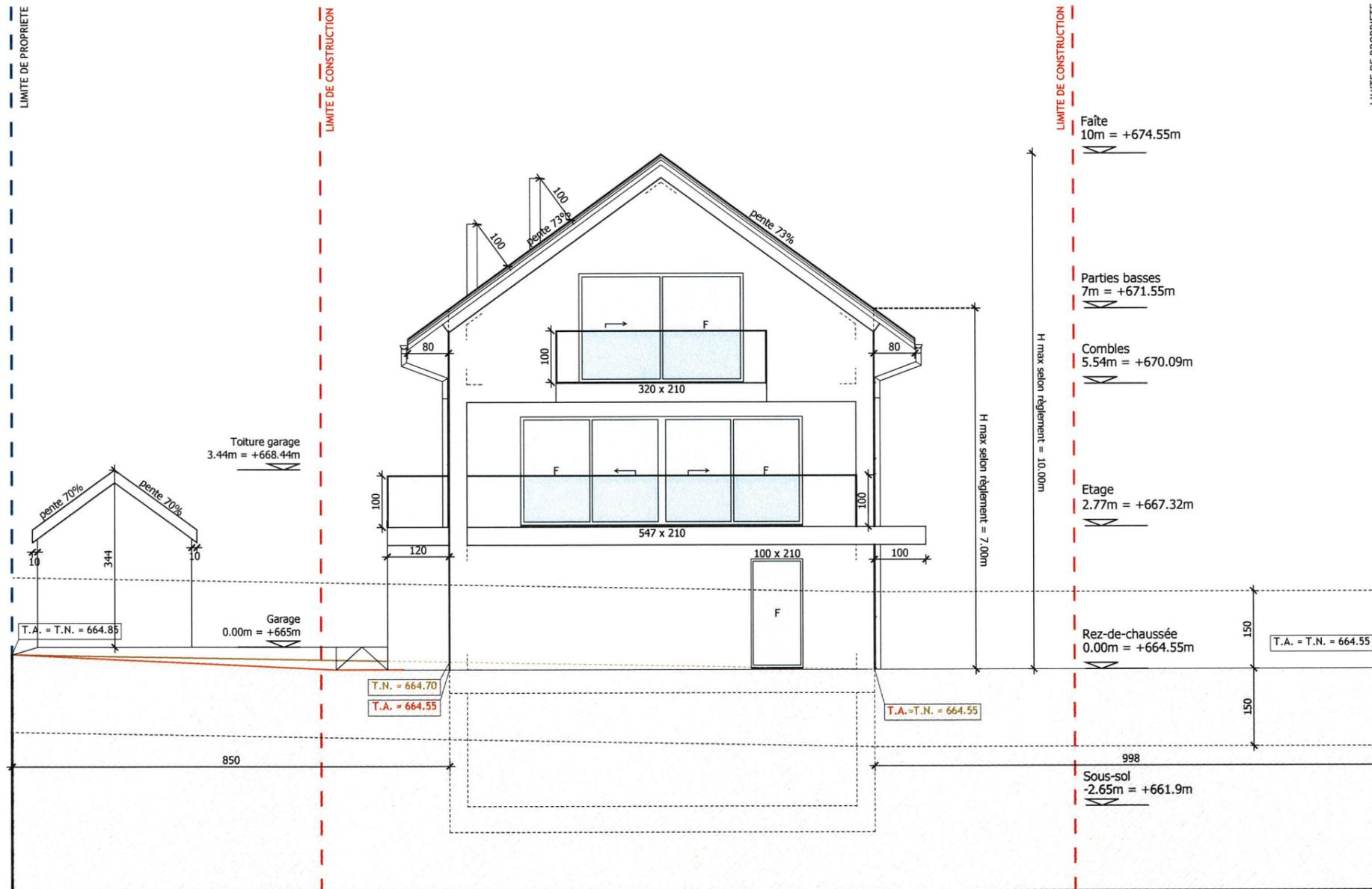


Légende:

Limite de propriété ————  
 Limite de construction - - - -

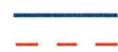
T.N. (Terrain naturel) ————  
 T.A. (Terrain aménagé) ————  
 T.A.=T.N. ————

CAMAC n°: 219641_Dossier d'enquête: Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017			
Mme. Wagnières p.a.: ELEMENT 9 sàrl 1033 Cheseaux-sur-Lausanne	LES PROPRIÉTAIRES: <i>S. Wagn.</i>	L'ARCHITECTE: <i>Salvatore Mercuri</i>	
échelle 1:100	date: 21.11.2022	Façade SUD	Plan n° 495-100-08_08
dessin MGE	modifié: 23.11.2023	salvatore mercuri	
Route d'Yverdon, 2 1033 Cheseaux-sur-Lausanne LMen@LMen.ch T. 021 634 55 01			



Légende:

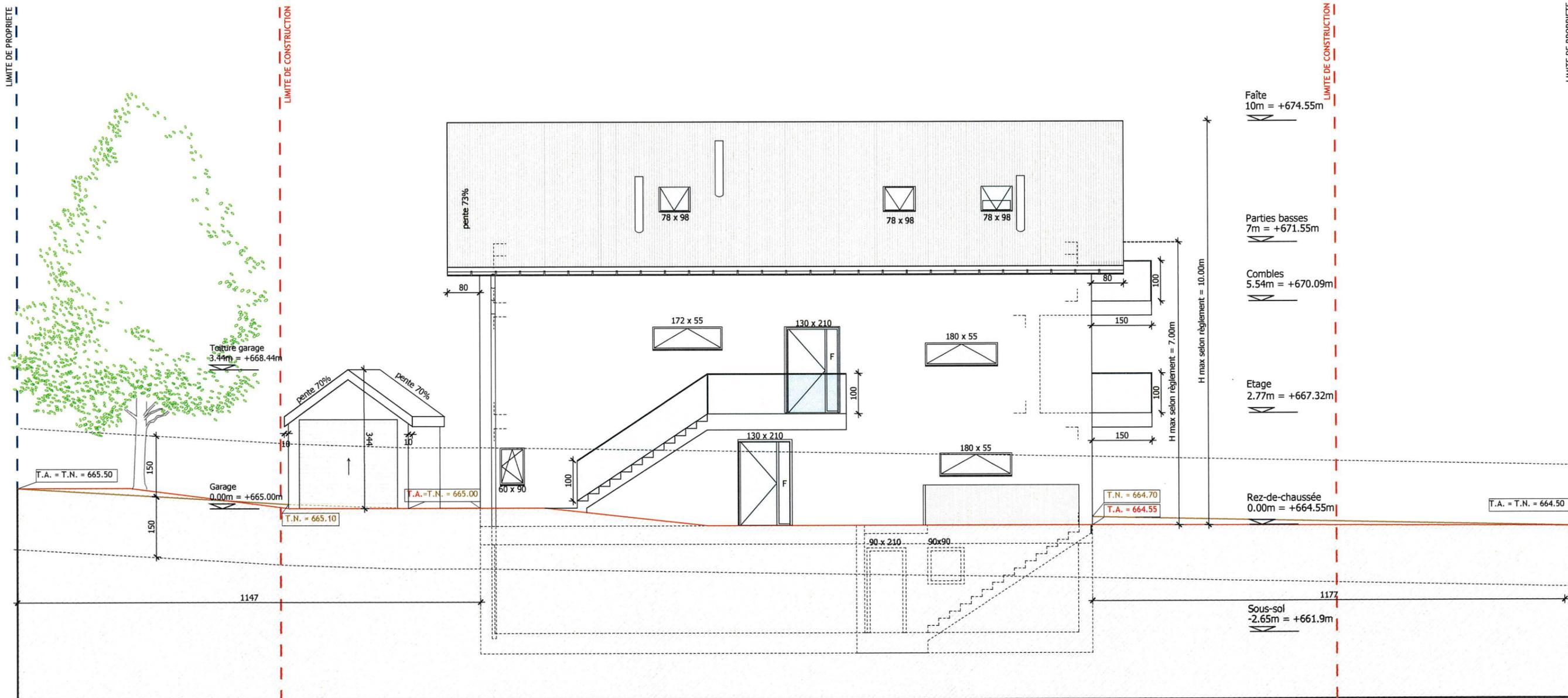
Limite de propriété  
 Limite de construction



T.N. (Terrain naturel)  
 T.A. (Terrain aménagé)  
 T.A.=T.N.



CAMAC n°: 219641_Dossier d'enquête: Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017			
Mme. Wagnières p.a.: ELEMENT 9 sàrl 1033 Cheseaux-sur-Lausanne	LES PROPRIÉTAIRES: <i>J. Nag.</i>	L'ARCHITECTE: <i>Salvatore Mercuri</i>	
échelle 1:100	date: 21.11.2022	Façade OUEST	Plan n° 495-100-08_09
dessin MGE	modifié: 23.11.2023	salvatore mercuri	
Route d'Yverdon, 2 1033 Cheseaux-sur-Lausanne LMen@LMen.ch T. 021 634 55 01		<b>ELEMENT 9</b>	



**Légende:**

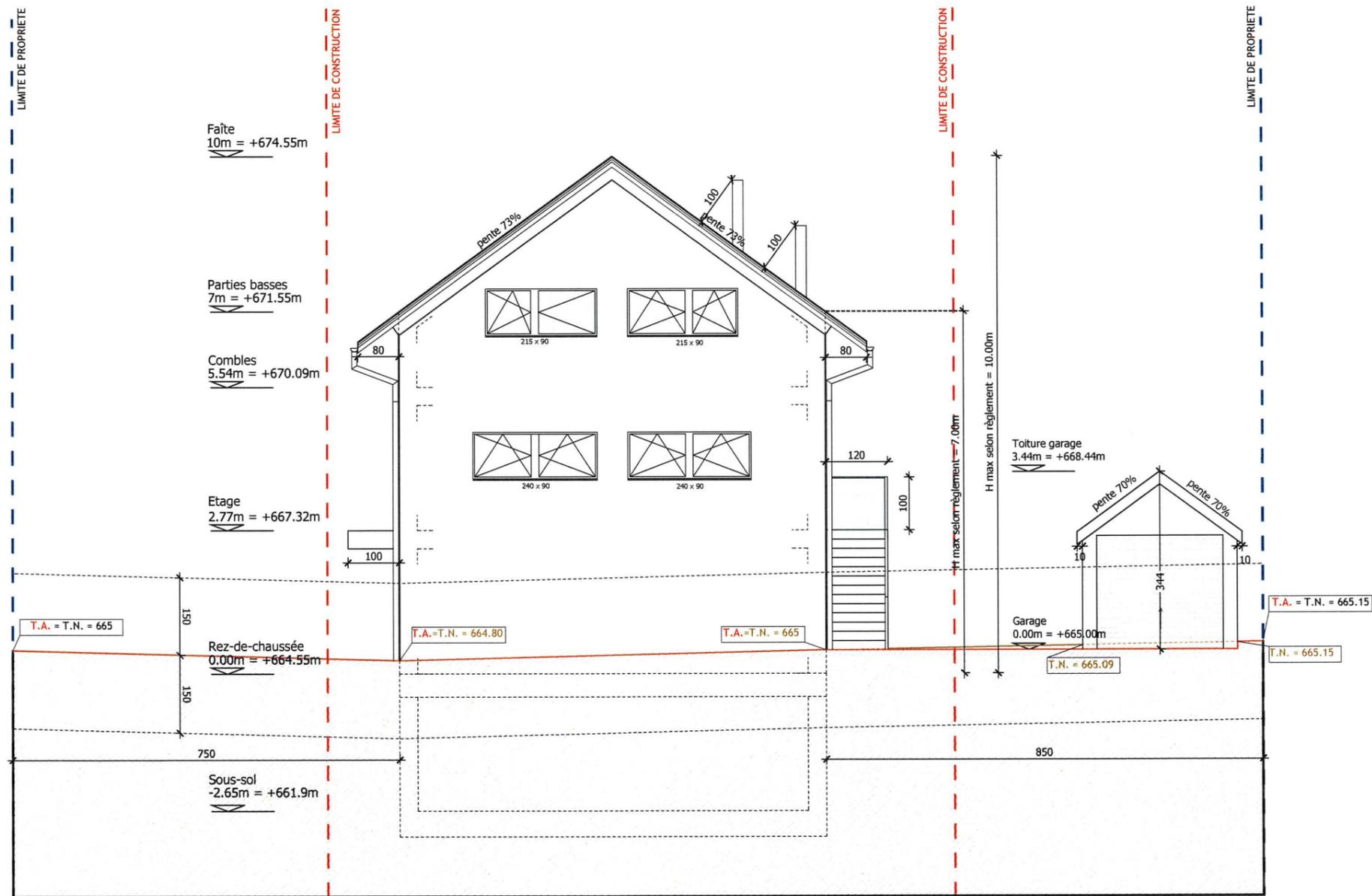
Limite de propriété ————  
 Limite de construction - - - - -

T.N. (Terrain naturel) ————  
 T.A. (Terrain aménagé) ————  
 T.A.=T.N. ————

**CAMAC n°: 219641\_Dossier d'enquête:**  
**Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017**

Mme. Wagnières p.a.: ELEMENT 9 sàrl 1033 Cheseaux-sur-Lausanne	LES PROPRIÉTAIRES: <i>J. Wagn.</i>	L'ARCHITECTE: <i>Salvatore Mercuri</i>
échelle 1:100	date: 21.11.2022	Façade NORD
dessin MGE	modifié: 23.11.2023	Plan n° 495-100-08_10
Route d'Yverdon, 2 1033 Cheseaux-sur-Lausanne LMen@LMen.ch T. 021 634 55 01		salvatore mercuri

**ELEMENT 9**



Légende:

Limite de propriété ———  
 Limite de construction - - - -

T.N. (Terrain naturel)  
 T.A. (Terrain aménagé)  
 T.A.=T.N.



CAMAC n°: 219641\_Dossier d'enquête:  
 Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017

Mme. Wagnières  
 p.a.: ELEMENT 9 sàrl  
 1033 Cheseaux-sur-Lausanne

LES PROPRIÉTAIRES:

*J. Wagn.*

L'ARCHITECTE:

*Salvatore Mercuri*

échelle 1:100  
 dessin MGE

date: 21.11.2022  
 modifié: 23.11.2023

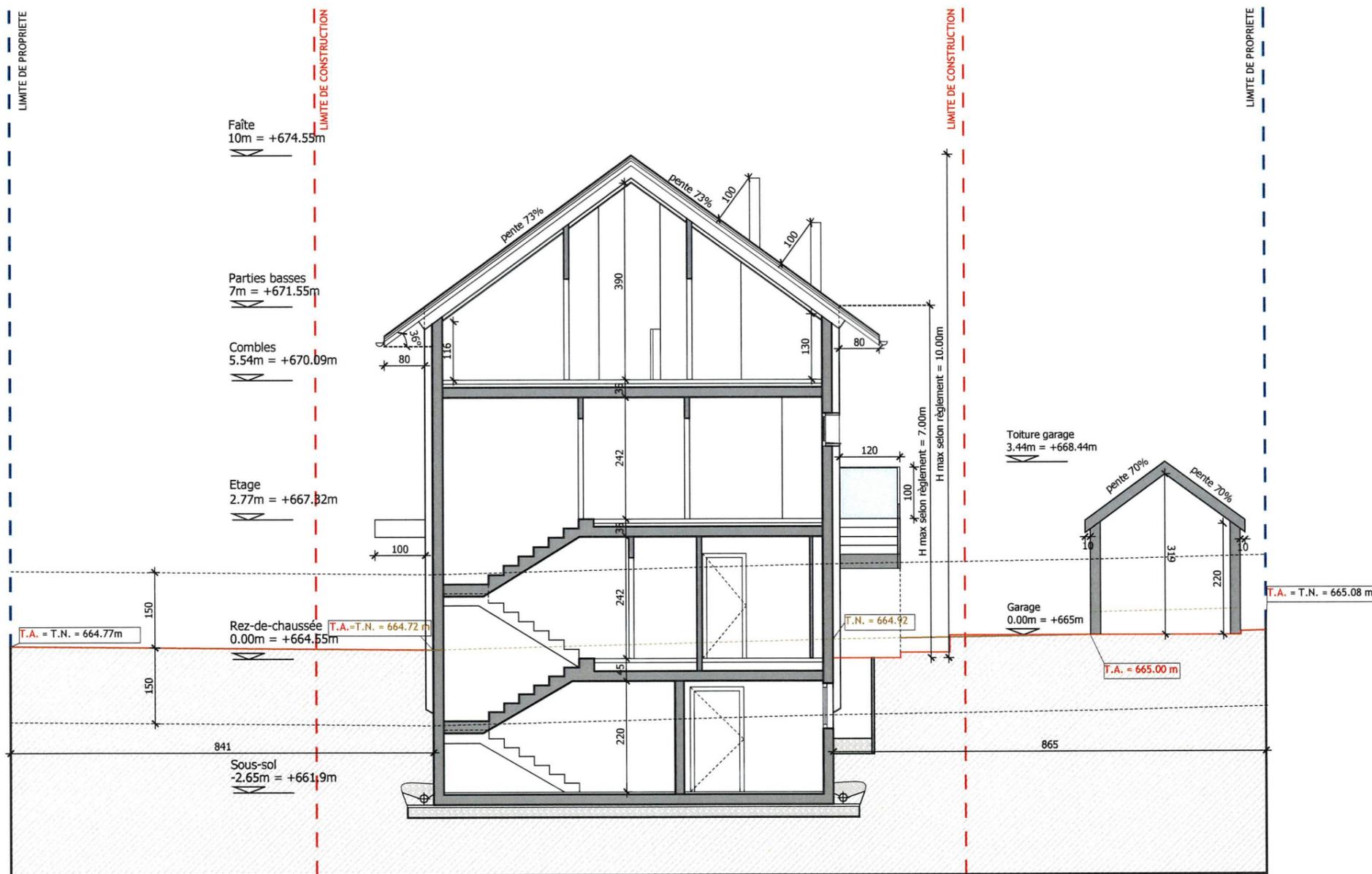
Façade EST

Plan n° 495-100-08\_11

Route d'Yverdon, 2  
 1033 Cheseaux-sur-Lausanne  
 LMen@LMen.ch  
 T. 021 634 55 01

salvatore mercuri

**ELEMENT 9**



Légende:

Limite de propriété ———  
 Limite de construction - - - -

T.N. (Terrain naturel) ———  
 T.A. (Terrain aménagé) ———  
 T.A.=T.N. ———

CAMAC n°: 219641\_Dossier d'enquête:  
 Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017

Mme. Wagnières  
 p.a.: ELEMENT 9 sàrl  
 1033 Cheseaux-sur-Lausanne

LES PROPRIÉTAIRES:

*J. Nag.*

L'ARCHITECTE:

*Salvatore Mercuri*

échelle 1:100  
 dessin MGE

date: 21.11.2022  
 modifié: 23.11.2023

Coupe AA

Plan n° 495-100-08\_12

Route d'Yverdon, 2  
 1033 Cheseaux-sur-Lausanne  
 LMen@LMen.ch  
 T. 021 634 55 01

salvatore mercuri

**ELEMENT 9**

LIMITE DE PROPRIETE

LIMITE DE CONSTRUCTION

LIMITE DE CONSTRUCTION

LIMITE DE PROPRIETE

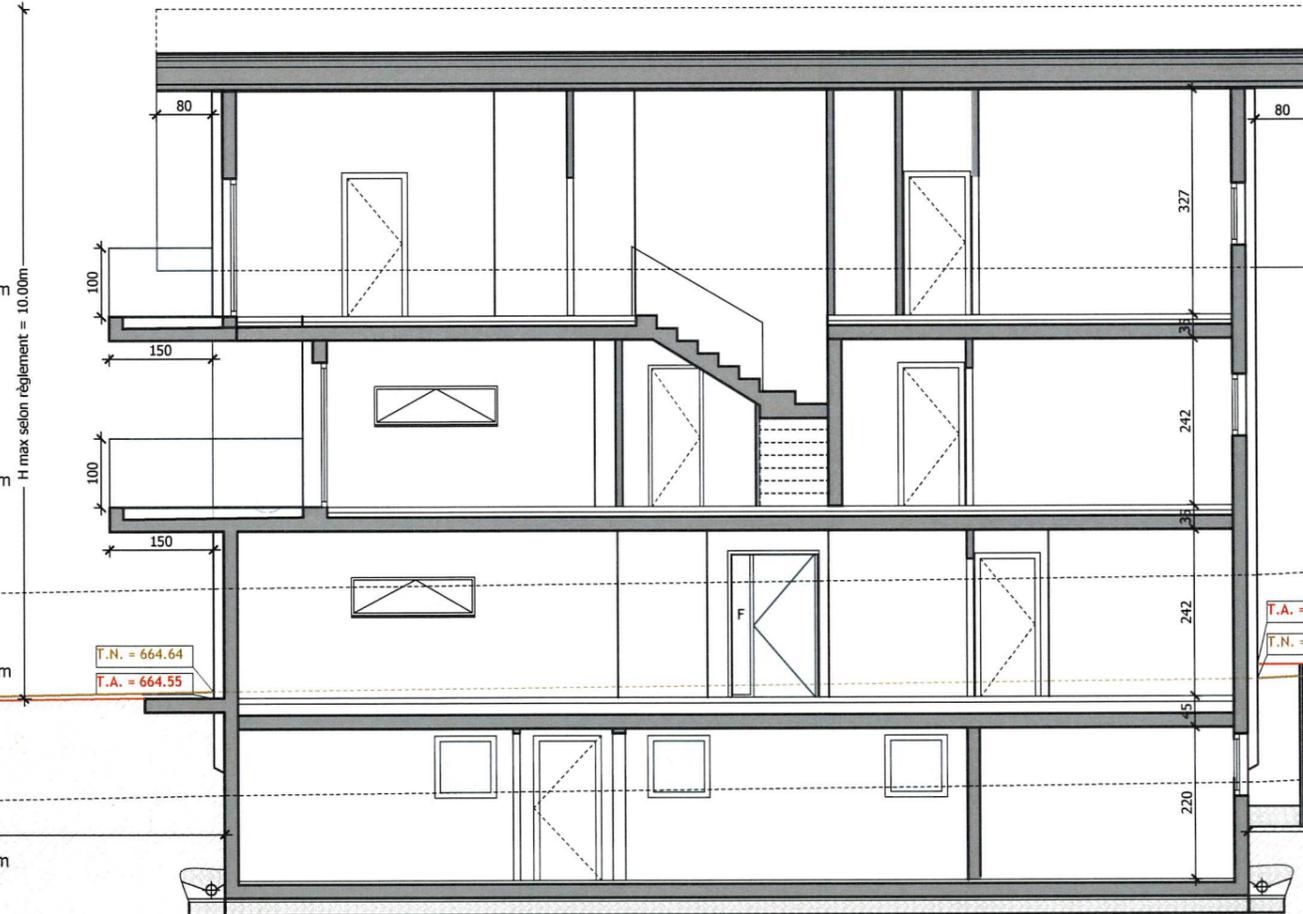
Faîte  
10m = +674.55m

Combles  
5.54m = +670.09m

Etage  
2.77m = +667.32m

Rez-de-chaussée  
0.00m = +664.55m

Sous-sol  
-2.65m = +661.9m



T.A. = T.N. = 664.40

T.N. = 664.64  
T.A. = 664.55

T.A. = 665.00  
T.N. = 664.80

T.A. = T.N. = 665.40

Toiture garage  
3.44m = +668.44m

Garage  
0.00m = +665.00m

1270

1119

H max selon règlement = 10.00m

Légende:

Limite de propriété ———  
Limite de construction - - - -

T.N. (Terrain naturel)  
T.A. (Terrain aménagé)  
T.A.=T.N.



CAMAC n°: 219641\_Dossier d'enquête:  
Construction d'une villa à deux logements, Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 3017

Mme. Wagnières  
p.a.: ELEMENT 9 sàrl  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

LES PROPRIÉTAIRES:

*J. Wagn.*

L'ARCHITECTE:

*Salvatore Mercuri*

échelle 1:100  
dessin MGE

date: 21.11.2022  
modifié: 23.11.2023

Coupe BB

Plan n° 495-100-08\_13

Route d'Yverdon, 2  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne  
LMen@LMen.ch  
T. 021 634 55 01

salvatore mercuri  
**ELEMENT 9**

## Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Wagnieres Linda		
Adresse	p.a. Element 9 sàrl, Rte d	N° parcelle	3017
NPA/Lieu	1033 Cheseaux sur Lausanne	Autorisation construction n°	

Fournisseur	Hoval AG	Modèle, type	Belaria, twin I/IR (20)
Puissance de chauffe (A2/W35)	20.8 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	67 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/W35)	17.6 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	67 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	14.1 kW	Puiss. acoustique, régime max. de nuit	63 dB(A)

Type d'installation	Installation intérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

### Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	Fonctionnement nocturne actif de 19 à 7 heures	67 dB(A)	63 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction $D_c$	PAC proche façade	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	8.65 m	-18.7 dB	-18.7 dB
Mesures de protection contre le bruit	Grille anti-pluie insonorisée (jusqu'à -3 dB): -3 dB Saut-de-loup, 1.5-2 m de haut (jusqu'à -5 dB): -5 dB	-8 dB	-8 dB
<b>Niveau sonore <math>L_{pA}</math> au récepteur</b>		<b>35.3 dB(A)</b>	<b>31.3 dB(A)</b>

### Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement limité la nuit Durée de délestage de 22 à 7 heures	0 dB	-6 dB

<b>Niveau d'évaluation <math>L_r</math></b>		<b>42.3 dB(A)</b>	<b>37.2 dB(A)</b>
---	--	-------------------	-------------------

## Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

### Examen des mesures préventives

Installation intérieure

Oui

Niveau de puissance acoustique

Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique

Emplacement optimisé

Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment

Fonctionnement nocturne moins bruyant

Actif de 19:00 à 7:00 heures

Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire

### Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition

La valeur limite est respectée

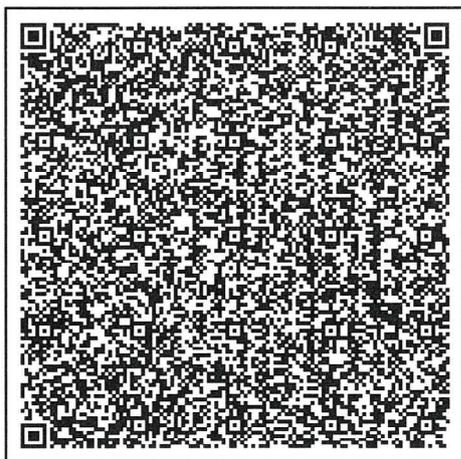
Oui

Évaluation du respect du principe de prévention

Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

Oui

→ [Vers le formulaire online](#)



### Pour toutes questions

Auteur

María Grazia Esposito, [Lmen@Lmen.ch](mailto:Lmen@Lmen.ch), 021 634 55 01

Lieu, Date

Cheseau sur Lausanne, 23.11.2023

Signature

### Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit

# Commune du Mont-sur-Lausanne

Situation: La Millière  
Echelle: 1:500  
Mensuration: numérique

Coord. moyenne: © 2°53'590 / 1°15'6'955  
altitude de référence: 665.044 m sur PFP3 n°27  
Dossier technique: 316'481.002 - RCH/BG

Propriétaire: WAGNIERES Linda

Parcelle n°: 3017 Champ, pré, pâturage 1'005 m<sup>2</sup>  
1'005 m<sup>2</sup>

Affectation: PQ "Au Ferrajoz" ; zone de villas  
Limite des constructions: approuvée le 17.03.1998 (PQ "Au Ferrajoz")  
Recensement architectural: --  
Degré de sensibilité au bruit: II  
Secteur de protection des eaux: ÜB  
Mentions: 451299 Améliorations foncières ID.2000/1511  
2019/6893 Mutation de projet avec abornement différé (126 ORF) ID.2020/2701

## Plan dressé pour enquête:

## Construction d'une villa à deux logements et de 2 garages

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

<p>Sceau de la Municipalité</p>	<p>La propriétaire</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em; color: blue;">J. Wagnière</p> <p>Epalinges, le 24 novembre 2023 Le géomètre breveté</p> <p style="text-align: right; font-size: 1.5em; color: blue;">L. Späumer</p>
---------------------------------	--

s:\le mont-sur-lausanne\lg\316481 - wagnière linda\002 - altitude et modif enquête\04\_traitement\20230922\_bbhn\_enquête.dwg



GÉOMATIQUE • GÉNIE CIVIL • AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
MORGES Avenue de Lonay 1/b • 1110 Morges • T. 021 811 40 40  
EPALINGES Rte de la Croix-Blanche 42 • CP 47 • 1066 Epalinges • T. 021 623 13 13

membre  
sia



ISO 9001:14001 : 2015

